



# Le Petit Echo BOUZIGAUD

N° 201

**MARS 2014**

## Communication des collectivités territoriales pendant la période électorale

Aucune disposition ne contraint les collectivités territoriales à cesser leurs actions de communication à l'approche des élections. La publication du bulletin municipal peut continuer à se faire à condition qu'elle garde la même régularité de parution et que la forme rédactionnelle soit identique. L'élu qui se présente aux élections futures peut continuer à signer des éditoriaux s'il le fait régulièrement. Toutefois, afin de conserver le caractère informatif du bulletin municipal, l'édito du Maire et l'espace réservé à l'expression des élus de l'opposition ne figureront pas dans ce numéro.

## ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Dimanche 23 Mars 2014 (1er tour)

Dimanche 30 Mars 2014 (2è tour)



L'unique bureau de vote de la commune de Bouzigues est situé au rez-de-chaussée de la Mairie, dans la salle des Mariages.

Il sera ouvert **de 8h à 18h**, les dimanches 23 et 30 mars 2014

### QUI VA-T-ON ÉLIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Toutes les communes vont élire **leurs conseillers municipaux pour 6 ans**. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

**Dans les communes de 1000 habitants et plus** (comme à Bouzigues), les électeurs vont également élire les **conseillers communautaires**.

Les conseillers communautaires représentent la commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement. Bouzigues dépend de la Communauté de Communes Nord Bassin de Thau. Par conséquent, **lors des élections municipales vous désignerez en même temps les représentants de la commune à la CCNBT.**

#### Titre de la liste XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

##### Liste de candidats au conseil municipal

- |                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| 1 Xxxxxx XXXXXXXXXXXXX  | 11 Xxxxxx XXXXXXXXXXXXX  |
| 2 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX | 12 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX |
| 3 Xxxxxx XXXXXXXXXXXXX  | 13 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX |
| 4 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX | 14 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX |
| 5 Xxxxxx XXXXXXXXXXXXX  | 15 Xxxxxx XXXXXXXXXXXXX  |
| 6 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX | 16 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX |
| 7 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX | 17 Xxxxxx XXXXXXXXXXXXX  |
| 8 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX | 18 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX |
| 9 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX | 19 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX |
| 10 Xxxxx XXXXXXXXXXXXX  |                          |

##### Liste de candidats au conseil communautaire

- 1 Xxxxxx XXXXXXXXXXXXX
- 2 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX
- 3 Xxxxxx XXXXXXXXXXXXX
- 4 Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX

## CE QUI VA CHANGER POUR LES COMMUNES DE 1000 À 3499 HABITANTS

- **Le mode de scrutin change** : Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au **scrutin de liste bloquée**. C'est-à-dire que vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre vote sera nul.

Attention, vous ne pouvez plus :

- Rayer de noms,
- Rajouter de noms,
- Panacher les listes.

- Un bulletin unique pour élire les conseillers municipaux et les conseillers communautaires :

Sur le même bulletin de vote figurera la liste des candidats à l'élection municipale, d'un côté et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires de l'autre.

-Vous ne pouvez pas séparer les deux listes.

-Vous ne votez qu'une fois.

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

COMMUNE	INTERCO
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Martin</li> <li>• M. Bernard</li> <li>• Mme Thomas</li> <li>• M. Dubois</li> <li>• Mme Durand</li> <li>• M. Robert</li> <li>• Mme Monard</li> <li>• M. Petit</li> <li>• Mme Simon</li> <li>• M. Michel</li> <li>• Mme Laurie</li> <li>• M. Laurent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Martin</li> <li>• M. Bernard</li> <li>• Mme Durand</li> <li>• M. Robert</li> </ul>

BULLETIN VALIDE

COMMUNE	INTERCO
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Martin</li> <li>• M. Bernard</li> <li>• <del>Mme Thomas</del></li> <li>• M. Dubois</li> <li>• <del>Mme Durand</del></li> <li>• M. Robert</li> <li>• Mme Monard</li> <li>• M. Petit</li> <li>• <del>Mme Simon</del></li> <li>• <del>M. Michel</del></li> <li>• Mme Laurie</li> <li>• M. Laurent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Martin</li> <li>• M. Bernard</li> <li>• Mme Durand</li> <li>• M. Robert</li> <li>• <i>M. Gallard</i></li> <li>• <i>Mme Maricic</i></li> </ul>

BULLETIN NUL

## QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Pour pouvoir voter le 23 et le 30 mars :

- Vous devez **OBLIGATOIREMENT** présenter une **PIECE D'IDENTITE** : carte d'identité ou passeport (même périmés), permis de conduire, carte d'ancien combattant...
- Vous devez avoir 18 ans, lors d'un des deux scrutins,
- Vous devez être français ou ressortissant de l'Union Européenne,
- Vous devez être inscrit sur les listes électorales de votre commune de résidence ou sur la liste électorale complémentaire (pour les ressortissants de l'Union Européenne).



## LE VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration permet à un électeur absent de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

- **Qui demande la procuration ? Le mandant**, celui qui donne procuration à une autre personne. Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie...
- **Qui vote ? Le mandataire**, celui qui a reçu procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant (pas forcément dans le même bureau de vote). Il vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.
- **Comment établir une procuration ? C'est le mandant qui la demande.** Le mandataire n'a pas besoin d'être présent. La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximum d'un an.
- **Où faire établir une procuration ? Au tribunal d'instance, au commissariat de Police ou à la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail qui l'adressera ensuite, par courrier, à la mairie du lieu de vote du mandant.** Pour les français à l'étranger : à l'ambassade ou au consulat.





## SORTIES & RENDEZ-VOUS

### AU THÉÂTRE CE SOIR : PROGRAMMATION DU MOIS DE MARS

Voici la sélection des spectacles du mois de Mars choisie pour vous par la Scène Nationale (Théâtre Molière de Sète) et la Bibliothèque du Foyer Rural :

- **El Rango et Suite Flamenca**, le 29 mars. Danse Flamenco. Avec la Cie Antonio Gadès (Espagne). Olé ! Danse flamenco et émo-



tion...pour une belle soirée avec deux pièces de renommées internationales : *El Rango*, de Rafaël Aguilar, d'après la Maison de Bernarda Alba de Lorca et *Suite Flamenca*, d'Antonio Gadès

Et toujours, L'atelier « Mémoire de notre Village », tous les jeudis à 16h à la Bibliothèque et les prêts de livres et de DVD, le

Mardi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

Renseignements : Bibliothèque  
Avenue Alfred Bouat  
Rez-de-chaussée de la Poste  
biblio.bouzigues@gmail.com

### CENTRE DE LOISIRS : A LA DÉCOUVERTE DES PRIX NOBELS

Alors que les ados vont refaire les JO de SOCHI sur les pistes de St Pierre de Chartreuse, les plus petits vont partir à la découverte des Prix Nobel et s'exercer à différentes disciplines : la littérature avec une visite à la bibliothèque de Bouzigues, la physique-chimie avec des expériences amusantes, les sciences en pratiquant des activités ludiques et sportives ou bien encore l'économie en jouant au Monopoly géant....

La semaine sera également ponctuée de sorties : à la piscine de Sète pour les

primaires et une sortie à vélo pour les maternelles. Enfin, le dernier jour sera consacré au Prix Nobel de la Paix et nos jeunes savants recevront leurs diplômes.

Pour les 10/13, voici le programme des mercredis de mars :

- Le 19/3 : Atelier vidéo à Montpellier.
- Le 26/3 : Atelier montage vidéo.



Pensez déjà à inscrire vos enfants pour les prochaines vacances de printemps, du 28 avril au 2 mai prochains. Le centre de loisirs leur proposera de découvrir l'Angleterre : sa langue, ses coutumes, sa cuisine, ses jeux, ses danses... sans quitter Bouzigues et en version *Thautally English* !

Renseignements auprès du

Centre de Loisirs Le Naissain : 04.67.78.42.34

11, Avenue Alfred Bouat

### CLUB DES AÎNÉS : REPAS DU PRINTEMPS, CABARET ET EXCURSION

L'Assemblée Générale du Club des Aînés qui s'est déroulée le 8 février dernier, a désigné son bureau pour l'année 2014 :

Président : Albert ROUBY

Vice Président: Claude NICOT

Secrétaire : Karin GIGOUT

Secrétaire adjointe: Josette PORTAL

Trésorier : Alain PORTAL

Trésorier Adjoint : Patrick DELCROIX

Au cours de cette réunion, le programme des

prochaines manifestations organisées par le club a été présenté.

Le premier rendez-vous à noter sur le calendrier est le repas du printemps qui aura lieu le Samedi 15 mars, à partir de 12h à l'Espace Fringadelle.

**Attention!** Il n'y aura qu'une seule permanence pour les inscriptions au repas, le Jeudi



6 mars de 15h à 16h.

Ensuite le Club des Aînés prévoit d'organiser un après-midi Cabaret, le lundi 21 avril (lundi de Pâques), à l'Espace Fringadelle pour les habitants de Bouzigues ayant 55 ans et plus.

Enfin, une excursion à Narbonne et à Gruissan sera organisée le 22 mai.

Renseignements auprès du Club des Aînés : 06.17.46.39.97

# SPORTS & LOISIRS

## 12ÈME TRAIL BOUZIGUES/BOUZIGUES

Après le succès de l'édition 2013, l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Bouzigues repart vers une nouvelle aventure en organisant, le samedi 22 mars prochain, le 12ème Trail de Bouzigues.

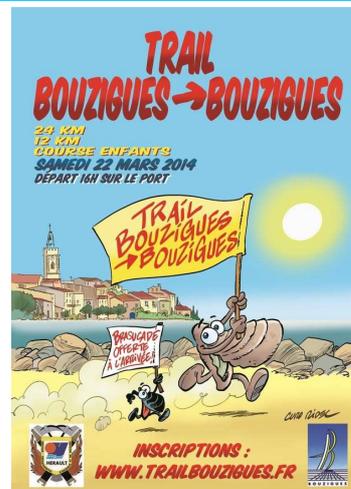
Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire et repérer les différents parcours (12km et 24km pour les adultes et 1km pour les enfants) sur le site [www.trailbouzigues.fr](http://www.trailbouzigues.fr).

Actuellement, environ 560 préinscriptions ont déjà été enregistrées. Une trentaine de départements sera représentée sur la ligne de départ. Le coup de sifflet

sera donné à partir de 16h30 sur le port. Si vous souhaitez participer en tant que bénévoles, contactez Jean-Christophe Pézerat au 06.07.12.20.53

Comme pour les éditions précédentes, le sport sera au service de la générosité puisque les bénéfices seront reversés à l'association « les Blouses Roses » dans leur mission d'accompagnements des malades à l'hôpital et au Comité Féminin de l'Hérault pour le dépistage du cancer du sein.

Renseignements et inscriptions sur [www.trailbouzigues.fr](http://www.trailbouzigues.fr)



## SUPER CROSS: FABIEN IZOIRD CHAMPION AU ROYAUME UNI !

Le nouveau championnat britannique de supercross, dit Garmin Arenacross UK Series, disputé en sept épreuves réparties sur sept week-end, a d'ores et déjà désigné son vainqueur 2014, samedi 15 février à Sheffield : il s'agit de « notre » bouzigaud Fabien Izoird !

Cette compétition, débutée à la mi-janvier à Belfast, s'achèvera à Wembley, à Londres, le samedi 1er mars. Vainqueur dès le second soir en Ulster, à Birmingham et à Shiffield, Fabien a en-

chaîné les podiums et les premières places avec brio!

Fabien quittera la capitale anglaise dès la fin des cérémonies de remise de prix pour rejoindre le continent français et au bout d'une courte nuit, partir en direction de la Mayenne et



Ernée pour disputer la première épreuve du championnat de France Elite !

Ce championnat britannique lui a permis de démarrer la saison plein pot ! Et d'être au mieux de son niveau pour affronter de nouvelles épreuves !

Bravo champion !

## CRÊPES PARTY AU JUDO !

Beaucoup d'enfants, beaucoup de parents et surtout...beaucoup de crêpes étaient présents lundi 24 février pour célébrer « sportivement » la chandeleur dans la salle de judo de St Nicolas.

Après l'effort de l'entraînement, les judokas ont apprécié le réconfort des nombreuses crêpes



confectionnées par leurs mamans !

D'ailleurs, il n'en n'est pas resté une miette !

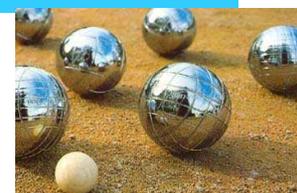
## LA BOULE DE BOUZIGUES : 1ER CONCOURS DE L'ANNÉE

Avec le retour des beaux jours les boulistes vont réinvestir le bord de l'étang.

L'association « la Boule de Bouzigues »

vous donne rendez-vous pour son premier concours de l'année, en triplettes, le Dimanche 9 Mars à partir de 14h30 sur la promenade des Beuces.

Venez nombreux !



## EN BREF

### CAMBRIOLAGES : SOYEZ VIGILANTS !

Les techniques employées par les cambrioleurs sont de plus en plus sournoises! C'est pourquoi nous vous conseillons d'être vigilants et de prendre quelques dispositions simples mais qui peuvent se révéler efficaces.

1/ Faites très attention aux démarchages publicitaires et aux faux agents des services de l'eau, du téléphone, de l'électricité... De manière générale, les démarchages ou les interventions d'agents des services publics sont signalés en Mairie et les agents commerciaux doivent vous présenter une carte professionnelle avec photo d'identi-



té. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler la Mairie 04.67.78.30.12 ou les services de Gendarmerie en composant le 17.

2/ Lorsque vous quittez votre domicile, veillez à ce que les portes, portails, fenêtres et autres accès soient fermés. Si vous devez partir plusieurs jours, pensez à prévenir votre voisinage et à faire relever votre courrier. Vous pouvez également signaler votre absence auprès de la Mairie.

3/ Soyez vigilants aux signes, quelques fois anodins, inscrits sur les coffrets électriques,

d'eau ou de gaz : une croix, un trait, un chiffre, un graffiti ... peuvent être des signes de repérage avant un cambriolage. Effacez-les et signalez-les rapidement auprès des services de Police ou de la Mairie.

4/ Il est également recommandé aux personnes âgées et/ou fragiles de ne pas laisser la porte d'entrée de leur domicile ouverte. Un tour de clé suffit pour être en sécurité chez soi !

Restez vigilants et n'hésitez pas à dénoncer tous faits et gestes qui vous paraissent anormaux en Mairie ou à la Gendarmerie en composant le 17.

### EN CAS DE PERTE DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE : FAITES LA DÉCLARATION EN PRÉFECTURE

Depuis le 16 septembre 2013, la perte d'un permis de conduire **doit être déclarée exclusivement auprès des services de la préfecture** de Montpellier.

Pour simplifier vos démarches et limiter vos déplacements, nous vous invitons à déclarer la perte de votre permis de conduire et en même temps à déposer une demande de duplicata.

Composition du dossier à déposer :

- 2 exemplaires de la déclaration de perte, dûment complétée, à télécharger sur le site [www.herault.gouv.fr/demarches administratives/permis de conduire/duplicata](http://www.herault.gouv.fr/demarches_administratives/permis_de_conduire/duplicata) ou bien à retirer en Mairie.

- La demande de duplicata (cerfa n° 14948\*01), à télécharger sur le site de la préfecture (même rubrique que pour la déclaration de perte) et à **imprimer en couleur, complétée au stylo noir** et sur laquelle vous aurez collé votre photo avec du scotch double face après avoir inscrit vos noms et prénoms au dos (attention : pas d'agrafe ou de trombone)



- 2 copies de votre justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de téléphone fixe ou portable, EDF, quittance de loyer, bail...)

- 2 copies de votre pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour...)

En préfecture, un guichet dédié est ouvert tous les jours de 13h30 à 15h30. Merci de vous présenter à l'accueil général qui vous remettra un ticket d'appel dans la limite des disponibilités du service. Votre duplicata de permis de conduire vous sera ensuite expédié à votre domicile.

Renseignements sur [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) et en mairie : 04.67.78.30.12

## CARNET

### ETAT CIVIL

#### Naissances :

- Kiara BALSENQ PICARD, née le 3 janvier
- Léon DÉNÈS, né le 18 janvier
- Nina CANOVAS, née le 9 février

- Charlotte PERROTIN, née le 12 février

- Inaya GUILBOT, née le 21 février

#### Décès :

- Henri MAYEUR, décédé le 16 janvier, à

l'âge de 74 ans.

- François SANTILLI, décédé le 10 février, à l'âge de 75 ans.

- Anne-Marie CORRE, née BENEZECH, décédée le 25 février, à l'âge de 65 ans.

## COMMERCES & SERVICES

### UN PEU DE VACANCES POUR LE TABAC-PRESSE

Les propriétaires du Tabac-Pressé l'Elixir prennent quelques jours de congés bien mérités !

L'Elixir sera donc fermé *du lundi 10 Mars, au lundi 17 mars inclus.*

Bonnes vacances !

### GARAGE DE LA CATONNIÈRE : OUVERTURE LE 3 MARS

Le Garage de la Catonnière ouvrira ses portes le Lundi 3 Mars. Affilié AD Expert, le Garage de la Catonnière s'occupe des réparations de véhicules toutes marques et propose également des véhicules d'occasion. Il est ouvert du Lundi au Samedi de 8h30 à 18h30.

David et Didier seront heureux de vous accueillir et vous propose de partager avec eux le verre de l'amitié à l'occasion de l'inauguration prévue le Jeudi 20 Mars à partir de 17h.

Garage de la Catonnière -AD Expert

160, chemin de la Catonnière

04.67.53.18.30

garagedelacatonniere@orange.fr

### CONTRÔLE TECHNIQUE DEKRA

Contrôle Technique Automobile DEKRA

Zone Artisanale de la Gare

04.67.78.35.65

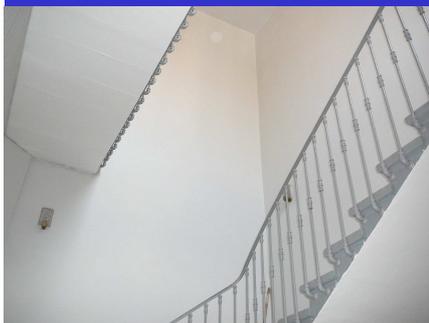
### TRADUCTIONS ANGLAIS-ESPAGNOL

Emmanuelle TARRISSE

em.tarrisse@gmail.com

06.83.88.55.57

## TRAVAUX



Rénovation de la cage d'escaliers de l'ancienne mairie par les services

Mise en place des passerelles sur le quai du port de plaisance accessibles aux PMR



Le city Stade est terminé ! Les jeunes ont bien investi les lieux! Petits et grands s'affrontent amicalement autour des matches de foot et de basket improvisés !

Déplacement de l'abribus plus près de la RD 613.



## Mairie de Bouzigues

1 Rue du Port  
34140 BOUZIGUES

Téléphone : 04 67 78 30 12  
Télécopie : 04 67 78 32 10  
mairie.bouzigues@wanadoo.fr  
info.bouzigues@orange.fr

Horaires d'Ouverture  
Lundi, Mercredi, Vendredi  
9h00-12h00 / 14h00-17h30  
Mardi et Jeudi  
9h00-12h00 / 15h00-18h00

**Gendarmerie**  
04.67.43.80.11

**Conciliateur de Justice**  
Mairie de Mèze  
04.67.18.30.50

**SDEI** 0 810 .363.363  
**N° Vert** 0 800 801 083

**EDF/GDF**  
0 810 33 30 34

## Espace Santé 18 bis 34140 BOUZIGUES

**Docteur Alain COLMAS**  
04.67.78.78.18

**Docteur Arnaud COURANT**  
04.67.78.78.17

**Docteur Sophie BORDIER**  
04.67.78.78.20

**Dentiste : D. HUGOT**  
04.67.51.35.85

**Kinés: W. ALLEGRE /E.LONA**  
04.67.78.39.49

**Ostéopathe: W. ALLEGRE** (adultes, enfants, urgences) :  
04.67.78.39.49

**Pédicure /Podologue: C.CHATARD**  
04.67.53.51.24

**Orthophoniste: S. MOUYON**  
04.67.74.26.03

**Infirmiers:**  
- P. ERRERE/ O. BALDEYRON  
06.87.82.21.43

## Infirmiers:

- S. GARZONIO-HERRERA/ C.GAY  
06.23.87.31.10 / 06.03.49.73.67

**Pharmacie ROSAY** 04.67.78.33.63  
**Pharmacie de Garde** 32.37

**Centre de Dialyse**  
Avenue Alfred Bouat 04.67.18.98.27

**Sapeurs Pompiers** le 18 ou 112 (par mobile)  
**Urgences** le 15

**Ecole F.BAQUEA.ROUQUETTE**  
04.67.78.31.16

**Collège LOUPIAN**  
04.99.57.20.80

**Hérault Transports**  
04.34.88.89.99

**ALAE-ALSH Le Naissain**  
04.67.78.42.34

**Crèche Les Bouzi-Loupiots**  
04.67.18.91.62

**Correspondant Midi Libre :**  
**F. COSTILHES :** 06.86.00.47.41

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

## MOIS DE MARS :

- 02.03 : Loto de la Chasse, à 18h00, à l'Espace Fringadelle.  
Du 1er au 7.03 : Séjour Ski du Centre de loisirs à St Pierre de Chartreuse.  
Du 3 au 7.03 : Ouverture du Centre de Loisirs, de 8h00 à 17h30.  
09.03 : Loto de la Diane, à 18h00, Espace Fringadelle.  
Concours de Pétanque en « Triplettes », à 14h30, sur la promenade des Beuces.  
15.03 : Repas du Printemps du Club des Aînés, 12h00, Espace Fringadelle (réservé aux adhérents).  
16.03 : Régate « Challenge de Thau » - en journée. Remise des prix à 18h00—Maison des Gens de l'Etang.  
22.03 : 12ème édition du Trail Bouzigues/Bouzigues —16h30— Départ sur le port.  
23.03 : 1er Tour des Elections Municipales — de 8h00 à 18h00— Mairie : Salle des Mariages.  
29.03 : Repas de l'U.N.C — 12h00 — Espace Fringadelle (réservé aux adhérents).  
30.03 : 2ème Tour des Elections Municipales— de 8h00 à 18h00 — Mairie : Salle des Mariages.